



DEMANDE DE CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION
POUR UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR
D'ENERGIES RENOUVELABLES
(FSI21 CR)

Version 0
Du 5/07/2024

dans le cadre de l'appel d'offres d'octobre 2021 relatif à une installation de
production d'électricité innovante à partir de de l'énergie solaire, sans dispositif de
stockage

Nous demandons à bénéficier d'un contrat de complément de rémunération au titre de l'appel d'offres PPE2 « Installations innovantes, sans dispositif de stockage » d'octobre 2021 pour l'installation définie ci-dessous utilisant l'énergie radiative du soleil. Dans ce but, nous vous communiquons les caractéristiques principales de cette installation.

Installation lauréate de la période de candidature : (1 / 2 / 3 / 4 / 5)

A. Nom ou raison sociale producteur	Informations Producteur :	B. Installation de production :
Société/ Forme juridique :	Nom du contact :	<i>Famille 1</i> <input type="checkbox"/> <i>Famille 2</i> <input type="checkbox"/>
Adresse :	Adresse :	Type de terrain : (cas 1, 2, 3 ou 4)
Code postal :	Code postal :	Nom du projet :
Commune :	Commune :	Adresse :
SIREN du Siège social :	Tél. :	Code postal :
	Fax :	Commune :
	Email :	SIRET de l'installation :
	Email (pour envoi données de facturation si différent) :	Code INSEE :
0- Code potentiel (figure en haut du courrier de notification lauréat)		PPE2-Innovation-P ___ F ___ - ___ - ___
1- Puissance crête installée ou puissance électrique maximale installée (puissance correspondant à celle figurant sur l'attestation de conformité) (arrondi à l'entier le plus proche)		kWc
2- Numéro du contrat conclu avec le gestionnaire de réseau (CARD, CART, CSD, ...) Numéro d'IDC (réseau de distribution) ou code décompte (RTE) Numéro de PRM (Point de Référence des Mesures)		<ul style="list-style-type: none">▪ N° contrat : _____▪ N°IDC : _____▪ N°PRM : _____
3- Prix de référence (T) [prix retenu figurant dans le courrier de désignation lauréat] <i>(hors minoration éventuelle prévue au cahier des charges)</i>		€/MWh hors TVA
4- Date souhaitée de prise d'effet du contrat (date indicative qui devra être notifiée par courrier avec AR ou courriel conformément aux Conditions Générales) <i>(nécessairement un 1^{er} de mois, subordonnée à la fourniture de l'attestation de conformité)</i>		01 /
5 – Installation innovante utilisant un dispositif de suivi de la course du soleil		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
6- structure de l'installation innovante		<input type="checkbox"/> au sol <input type="checkbox"/> bâtiment <input type="checkbox"/> hangars agricoles <input type="checkbox"/> serres agricoles <input type="checkbox"/> ombrière <input type="checkbox"/> installations agrivoltaïques
8 – Pour les lauréats de la période 1 qui ont demandé à bénéficier de l'avis du cahier des charges modificatif du 30/08/2022, cocher ci-contre :		<input type="checkbox"/>
9- Si choix du cahier des charges du 30 août 2022 : La date de Mise en service (MES) est le _____ (joindre l'attestation de mise en service avec les autres pièces jointes)		

J'atteste que les données précisées ci-dessus sont conformes à mon dossier de candidature à l'appel d'offres.



**DEMANDE DE CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION
POUR UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR
D'ENERGIES RENOUVELABLES
(FSI21 CR)**

**Version 0
Du 5/07/2024**

dans le cadre de l'appel d'offres d'octobre 2021 relatif à une installation de
production d'électricité innovante à partir de de l'énergie solaire, sans dispositif de
stockage

Dans le cas de modifications suivantes, autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges, **je joins l'autorisation du préfet de région d'implantation de l'installation** si elle ne figure pas sur le site Potentiel du Ministère :

- Modification à la baisse en dessous de 70% de la puissance formulée dans l'offre et imposée par un événement extérieur au candidat (5.2.4) ;
- Divers (5.2.8).

Dans le cas de modifications suivantes, autorisées dans les limites prévues par le cahier des charges, **j'atteste avoir informé le préfet de région d'implantation de l'installation** dans les délais prévus dans le cahier des charges :

- Changement de producteur (5.2.1) ;
- Modification de l'actionnariat (5.2.2) ;
- Modification de la puissance installée (5.2.4) comprise entre 70% et 110% de la Puissance formulée dans l'offre et/ou modification à la baisse de la puissance installée imposée par un événement extérieur au candidat (décision d'état ou décision de justice relative à l'autorisation d'urbanisme) ;
- Modification des contours du terrain d'implantation (5.2.5) ;
- Changement de Fournisseur ou de produit (5.2.6) ;
- Modification du nom du projet (5.2.7).

Dans le cas de modification suivante, autorisée dans les limites prévues par le cahier des charges, **je joins l'autorisation du ministre chargé de l'énergie** si elle ne figure pas sur le site Potentiel du Ministère :

- Modification de l'innovation mise en œuvre (5.2.3) ;

Nota : Un avis de cahier des charges modificatif publié le 30/08/2022 permet aux lauréats de la période 1 qui en font la demande auprès du Ministre en charge de l'énergie de se voir appliquer les clauses du cahier des charges modificatif. Celui-ci permet sous conditions aux lauréats période 1 de bénéficier de délais supplémentaires et de revendre sur le marché avant le début du contrat de CR conformément aux modalités précisées dans l'avis modificatif. Les lauréats de la période 1 peuvent augmenter avant achèvement leur puissance jusqu'à 140% de leur puissance formulée dans leur offre suivant les modalités et conditions précisées dans l'avis modificatif. Le cas échéant, la demande de cahier des charges modificatif devra avoir été faite sur le site Potentiel, sinon la copie de la demande faite au Ministère devra être envoyée avec les autres pièces jointes.

Par la signature de la demande du contrat de complément de rémunération, le producteur ou son mandataire, le cas échéant, atteste :

- que cette augmentation est permise par l'autorisation d'urbanisme lorsque celle-ci est requise par le code de l'urbanisme,
- qu'il a informé le préfet de région d'implantation de l'installation de cette modification de puissance

Fait à : **Le Producteur (Nom, Signature, Cachet si société)**
Le :

Mandatement ci-après (optionnel - si l'option est retenue les <u>2 signatures sont obligatoires</u>) ou Mandat joint (cocher) <input type="checkbox"/>	
Je (Nous) soussigné(s) confie (confions) à qui accepte le soin d'accomplir les opérations suivantes en mon nom et pour mon compte :	
- effectuer la demande de contrat ci-dessus auprès d'EDF, - élaborer avec EDF le contrat qui me sera présenté pour signature.	
Fait à Signature du producteur (mandant)	le Signature du Mandataire (mandaté)

Les données recueillies par EDF font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la gestion de la demande de contrat de complément de rémunération et, le cas échéant, l'élaboration et l'exécution du contrat de complément de rémunération. Elles peuvent également avoir pour finalité de communiquer au demandeur des informations générales relatives à l'obligation d'achat d'électricité. La collecte de ces données est obligatoire. Les données sont utilisées par EDF, responsable du traitement, par ses prestataires et des établissements financiers et postaux pour les seules finalités susmentionnées. Conformément à la loi dite « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le demandeur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données qui le concernent, qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse à laquelle il a envoyé sa demande de contrat de complément de rémunération.



**DEMANDE DE CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION
POUR UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A PARTIR
D'ENERGIES RENOUVELABLES
(FSI21 CR)**

**Version 0
Du 5/07/2024**

dans le cadre de l'appel d'offres d'octobre 2021 relatif à une installation de
production d'électricité innovante à partir de de l'énergie solaire, sans dispositif de
stockage

Pièces à joindre à la présente demande de contrat de complément de rémunération si elles ne figurent pas sur le site Potentiel du Ministère :

Dans tous les cas :

- Lettre de notification du lauréat
- Attestation de conformité de l'installation
- Evaluation carbone
- Relevé d'Identité Bancaire au nom du titulaire du contrat (daté, signé avec cachet de la société) accompagné du formulaire « Fiche d'identification du RIB » dûment complété et signé téléchargeable sur le site www.edf-oa.
- Avis de situation SIREN ou K-Bis de la société et de l'installation

Selon les cas :

- En cas de modification visée à l'article 5.2 du cahier des charges par rapport au dossier lauréat et nécessitant une approbation par le préfet ou le cas échéant du ministre chargé de l'énergie, l'accord du préfet de région d'implantation de l'installation sur ce changement ou du ministre chargé de l'énergie.
- En cas de choix du cahier des charges modificatif du 30 août 2022, l'attestation de mise en service délivrée par le gestionnaire de réseau si la date de mise en service n'est pas disponible sur le site Potentiel.